



# Les Echos



# BLOC NOTES

## MAIRIE

1 rue François Buloz 74520 VULBENS

### **Horaires d'ouverture au public :**

Mardi de 7h30 à 17h / Jeudi de 14h à 19h

Tél : 04.50.04.35.77 / Fax : 04.50.04.27.63.

Courriel : [mairievulbens@orange.fr](mailto:mairievulbens@orange.fr) Site : [www.vulbens.fr](http://www.vulbens.fr)

Application mobile : [Vulbens](#)

## POLICE PLURICOMMUNALE

437 rue Villa Mary 74580 VIRY

Tél : 04.50.74.32.28

## ASSISTANTES SOCIALES

Les assistantes sociales vous reçoivent en Mairie de Vulbens,  
3 mardis par mois, sur rendez-vous auprès du Pôle Médico Social de  
St-Julien-en-Genevois, au 04.50.33.23.49.

## POSTE DE VULBENS

### **Horaires d'ouverture :**

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 14h30 – 18h

Levée : 14h45 / Tél : 04.50.04.37.91

## SERVICE Eau et Assainissement de la CCG

Tél : 04.50.95.99.60 / [eau-assainissement@cc-genevois.fr](mailto:eau-assainissement@cc-genevois.fr)

## PROXIGEM Transport public à la demande au 0800.04.74.00

Réservation obligatoire ½ journée à l'avance

## ADMR (Aide à domicile en milieu rural)

1 rue François Buloz 74520 VULBENS – Tél : 04.50.04.86.45

## Numéros d'urgences

### 15 - SAMU ou SMUR

(urgences médicales : malaise,  
intoxication ...)

### 17 – Gendarmerie

### 18 – Pompiers (urgences généralisées)

Centre antipoison : 04.72.11.69.11

## SOMMAIRE

Sommaire et Edito	2
Délibérations du Conseil	3-5
Urbanisme	6-7
Travaux	8
Vie intercommunale	9-11
Agenda 21	12
Environnement	13-14
Vie locale	15-20
Vie sociale	21
Vie scolaire	22-27
Vie culturelle	28-30
Agenda	31
Santé publique	32-33
Infos	34-41
Tourisme	42

### La planète en colère ?

Il semblerait que nous ayons définitivement mis notre planète en colère, j'en veux pour preuve les épisodes d'orages et de canicules de ces dernières semaines. Il y a quelques jours, samedi 15 juin, notre commune était traversée par un orage d'une violence inouïe, certain croyant à la fin du monde... des torrents d'eau ont traversé notre bourg.

Nos grilles des réseaux d'eaux pluviales bouchées par la grêle n'ont pas fonctionné et nos routes ont servi de toboggan à toute cette eau. Du fait de l'excellent entretien de nos fossés, la Commune contrairement à certains propriétaires, a peu souffert même si nos deux collaborateurs, Guillaume et Ludovic ont œuvré une partie du samedi à nettoyer la commune. Qu'ils soient ici remerciés !

Dix jours plus tard, c'était au tour des fortes chaleurs de s'installer provoquant le déclenchement du plan canicule de niveau 2. Nous avons ainsi pris soin de nos aînés mais plus incroyable encore et jamais vu sur notre commune, j'ai été amené, en accord avec la directrice, à proposer aux parents qui le pouvaient, de garder leurs enfants à la maison et ne pas les envoyer à l'école surchauffée !

Notre terre est bien malade, c'est sûr ! Et nous en sommes les seuls responsables. Alors, il va falloir agir et vite, chacun à notre niveau, chacune de nos petites actions compte !

Comment ? Les médias regorgent de conseils. Aussi, pour mon propos je choisirais de revenir sur le tri. Il nous faut encore faire plus d'efforts à ce niveau et surtout je ne peux que vous recommander d'utiliser les points de collectes et la déchetterie qui se trouve sur notre commune, juste à côté de chez vous, vers Intermarché.

Et lorsque les containers sont pleins, de grâce, n'abandonnez pas vos déchets à leurs pieds ! Faites un petit effort jusqu'à la déchetterie, cela nous évitera de faire intervenir la police pluri communale pour vous verbaliser comme nous avons été amenés à le faire dernièrement. Cela évitera aussi que nos collaborateurs passent des heures à nettoyer derrière certains, comme ces canapés abandonnés en forêt alors que la déchetterie n'est qu'à quelques pas !

Vous pouvez aussi acquérir pour quelques euros un composteur à la Communauté de communes du Genevois et fabriquer un excellent terreau pour vos plantes ! Ce sont de tous petits efforts mais grands par leurs effets. De notre côté, nous réfléchissons à la création de points de collectes supplémentaires pour vous aider.

C'est tous ensemble, chacun à notre niveau que nous réussirons ce challenge, finalement il ne s'agit que de comportement citoyen pour notre belle planète. J'en profite pour vous rappeler aussi les règles de « Bien Vivre Ensemble » en matière de bruit : qu'il est agréable de rester sur sa terrasse à écouter le bruit des oiseaux plutôt que celui des tondeuses à gazon, tronçonneuses, fêtes bruyantes, hors des horaires autorisées. Là aussi, ce sont des choses toutes simples : un peu de savoir-vivre et de respect les uns pour les autres, rien de plus et l'on se sent tellement mieux après !

Je vous souhaite un très bel été.

Votre Maire, Frédéric Budan

## Extraits du Conseil municipal du 10 avril 2019

### 1. Vote du compte administratif 2018 approuvé à l'unanimité

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			764 087,30 €			
Opérations de l'exercice	2 700 022,44 €	3 083 833,19 €	1 399 252,61 €	2 521 575,44 €		
TOTAUX	2 700 022,44 €	3 083 833,19 €	2 163 339,91 €	2 521 575,44 €		
Résultats de clôture		383 810,75 €		358 235,53 €		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		383 810,75 €		358 235,53 €		
RESULTATS DEFINITIFS		383 810,75 €		358 235,53 €		742 046, 28 €

### 2. Taux d'imposition des taxes directes locales 2019

Le Conseil à l'unanimité vote sans augmentation les taux d'imposition.

- **Taxe d'habitation** 14,49 %
- **Taxe foncier bâti** 8,77 %
- **Taxe foncier non bâti** 46,08 %

### 3. Budget primitif

Le Maire présente les dépenses et les recettes prévues au budget primitif 2019. Le Conseil à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

✓ **Section Fonctionnement** : 1 364 933 €

✓ **Section Investissement** : 1 468 514 €

### 4. Rétrocession de terrains et servitude de passage AST Groupe/Vulbens

Tous les éléments nécessaires à cette discussion n'ont pas été reçus, par conséquent la délibération est repoussée ultérieurement.

### 5. Rétrocession de voirie du lotissement « La Luche »

Le Maire rappelle que par délibération du 19/10/2016, il a approuvé la rétrocession de la voirie du lotissement « La Luche » à la commune. La demande émanant de l'ASL, il propose que les frais d'acte soient à sa charge. Le Conseil municipal à l'unanimité, précise que les frais afférents à la rédaction de la rétrocession de la voirie « La luche » à la commune de Vulbens doivent être pris en charge par l'ASL demandeuse.

### 6. Achat du terrain d'assiette de la future MARPA

La commune doit mettre à disposition le terrain d'assiette pour la construction de la MARPA.

L'avis des domaines demandé établit son évaluation à 700 000 € pour la parcelle cadastrée B442 d'une surface de 6 640 m<sup>2</sup>, zonée équipement public au PLU. La commune doit s'engager à acquérir ce bien, par le biais de l'EPF ou d'un emprunt, afin de poursuivre les démarches avec le notaire du vendeur.

Le Conseil municipal à l'unanimité, s'engage à acquérir la parcelle B442 d'une surface de 6 640 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Marthe MERMET et Mme Emma PERNOUD.

Il s'engage à la mettre à disposition du bailleur social constructeur pour la réalisation de la future MARPA.

### 7. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Voir la délibération sur le site internet.

Délibération approuvée à l'unanimité.

### 8. Modification du tableau des emplois permanents

2 agents peuvent prétendre à un avancement de grade, pour lesquels le CAP (Commission Administrative Paritaire) a donné un avis favorable.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe.

## Extraits du Conseil municipal du 15 mai 2019

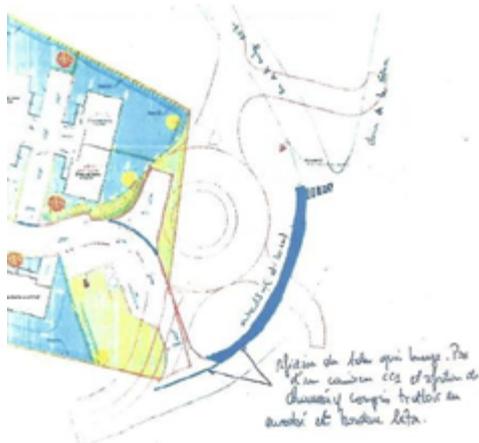
### 1. Dépôt d'une déclaration préalable pour un abri aux ateliers municipaux

Les services techniques ont besoin d'un abri supplémentaire pour entreposer du matériel volumineux qui prend de la place inutilement dans les ateliers municipaux. Il convient de déposer une déclaration préalable pour obtenir l'autorisation d'urbanisme correspondante. Délibération acceptée à l'unanimité.

### 2. Rétrocession de terrain et servitude de passage AST Groupe

La société AST groupe a obtenu un permis de construire et il convient de formaliser les accords convenus sur les cessions et servitude suivantes :

- Cession gratuite des parcelles B2508 (chemin de la Charbonnière) et B2471 + B2525 (futur giratoire sur emplacement réservé)
- Servitude de passage sur la parcelle communale B470
- Réalisation de trottoirs en enrobés et bordures bétons pour la sécurité piétonne du lotissement.



### 3. Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes dans le cadre du contrôle de la gestion de la Communauté de communes du genevois sur la période 2011 - 2017

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes du Genevois sur la période 2011 à 2017. Le contrôle a été mené en deux temps : une phase d'instruction menée d'octobre 2017 à septembre 2018, puis une phase contradictoire menée d'octobre 2018 à mars 2019. Le rapport d'observations définitives avec la réponse de la collectivité a été présenté au Conseil Communautaire du 29 avril dernier.

Le rapport de la CRC a porté sur les thématiques suivantes :

- organisation du territoire
- fonctionnement interne
- coopération transfrontalière en matière de transport
- gestion transfrontalière de l'eau potable et de l'assainissement
- situation financière et intègre un important volet d'analyse du contexte et des enjeux correspondants.

Ses conclusions portent essentiellement sur des recommandations en matière financière, de lien et partenariat avec les communes membres, de RH et de marchés publics. Les observations de la CRC, considérées comme des leviers d'actions supplémentaires, vont permettre à la CCG de poursuivre et renforcer les axes de gestion interne ainsi que le réexamen de certaines modalités de contractualisation avec ses communes membres. Ce rapport a été notifié par la Chambre Régionale des Comptes à notre commune le 30/04/2019 et doit faire l'objet d'une présentation au sein du Conseil municipal le plus proche et donner lieu à un débat. Le Conseil prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la Communauté de Communes du Genevois sur la période 2011 à 2017.

### 4. Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le Conseil municipal de Vulbens souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Il demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :

## Extraits du Conseil municipal du 15 mai 2019

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité (en particulier en zone périurbaine et rurale) adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil autorise le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

### 5. SYANE 74 / Redevance d'occupation du domaine public « définitive » et « chantier provisoire » par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le Syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance. Le Conseil à l'unanimité décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public « définitive » et « chantier provisoire » au taux maximum prévu au décret et que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année.

### 6. Informations

#### ✓ MARPA

L'association qui va porter la construction de la MARPA est constituée : Frédéric BUDAN, Président, Monique DUPARC de Vers, Trésorière et Patricia COLIN de Chênex, Secrétaire. Toutes les communes alentour composent les commissions sociale et technique, dans un bel élan d'intérêt communautaire, c'est un constat très satisfaisant. Suite à l'avis favorable de la CCG pour le portage de l'acquisition du terrain par l'EPF, les démarches sont en cours chez le notaire. Au mois de juin, 3 architectes seront choisis pour être admis à remettre une offre. Le permis de construire devrait pouvoir être déposé fin 2019/début 2020.

#### ✓ L'Agenda 21

L'Agenda 21 remercie pour les panneaux « Notre village Terre d'avenir » posés aux entrées d'agglomération. Ils sont le témoignage du travail effectué par le comité et la commune pour le développement durable.

#### ✓ Le repas du CCAS a été fort apprécié par nos aînés :

Ils étaient 112 à participer sur 201 invitations envoyées. Le Conseil a une pensée pour ceux qui n'ont pas pu venir pour des raisons indépendantes de leur volonté. Il remercie en outre les bénévoles, les agents techniques, les enfants pour les menus et l'animation.

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus des séances du Conseil Municipal sur le site [vulbens.fr](http://vulbens.fr), l'application mobile « vulbens » et sur les panneaux d'affichage de la commune.



Prochain Conseil municipal  
Mercredi 17 juillet à 19h30

## Vous avez des projets de construction, de rénovation, d'aménagement extérieur ou de démolition :

**N'oubliez pas que tous ces travaux selon les cas, doivent obligatoirement faire l'objet d'un permis ou d'une demande préalable.**

Ils devront répondre en fonction de leur nature, de leur situation, à des normes d'urbanismes précises.

Les dossiers de demande dont vous avez besoin vous seront fournis par la mairie mais vous pouvez également les télécharger sur internet. Ils seront étudiés par un professionnel de l'urbanisme pour les permis de construire et par la commission urbanisme de la commune pour les demandes préalables.

Le délai d'instruction varie entre 1 et 3 mois en fonction du type de permis ou de déclaration déposé.

Attention, il peut être prolongé en cas de demande de pièces complémentaires ou manquantes au dossier.

### Ainsi sont soumis :

#### A une déclaration préalable (Anciennement demande de travaux)

- Les clôtures de toutes natures (sachant que la hauteur maximum autorisée est de 1,60 m)
- Les portails (selon les situations et les secteurs de constructions, un recul par rapport aux voies publiques pourra être demandé)
- Les piscines de moins de 100 m<sup>2</sup>
- Les travaux de ravalement
- Les nouvelles constructions supérieures ou égales à 5m<sup>2</sup> et inférieures ou égales à 20m<sup>2</sup> de surface plancher (abri de jardin ou de voiture)
- Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'une construction
- Les agrandissements inférieurs ou égales à 40m<sup>2</sup> de surface de plancher
- Les changements de destination d'un bâtiment existant (lorsque les travaux ne sont pas soumis à un permis de construire)
- Les simples divisions de parcelles
- Le stationnement de caravanes sur un terrain non autorisé à cet endroit
- Les murs de soutènements

#### A un permis de construire

- Tous agrandissement de plus de 40m<sup>2</sup> de surface de plancher
- Toutes constructions nouvelles de plus de 20 m<sup>2</sup> de surface plancher
- Certains travaux situés en secteurs sauvegardés

#### A un permis de démolir (En vigueur uniquement dans certaines zones du PLU)

- Les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable toute ou partie d'un bâtiment

#### A un permis d'aménager

- Les lotissements (lorsqu'ils ne constituent pas une simple division de terrain)
- Les terrains de camping et les parcs résidentiels de loisirs

Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller en amont sur les obligations et les démarches à suivre pour monter vos projets.

*Particularité : Les piscines, en plus des obligations prévues par le PLU, devront répondre à des règles de sécurité imposées par la loi. N'oubliez pas de contacter votre assurance pour qu'elle vous informe sur les mesures à prendre.*

Toutes ces dispositions sont le garant d'un environnement rural de qualité. La commission d'urbanisme de votre commune s'engage à faire appliquer ces règles dans le respect de la loi en vigueur.

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE**

### **Pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/03/2019 et la déclaration de projet pour le collège du Vuache**

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Vulbens à une enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU et la déclaration de projet du futur collège du Vuache, pour une durée de 31 jours du 25 juin 2019 au 25 juillet 2019 à midi.

Monsieur François TRUSSON, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Les dossiers de modification n°1 du PLU et de déclaration de projet du futur collège du Vuache ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Vulbens pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 25 juin 2019 au 25 juillet 2019 à midi inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie, 1 rue François Buloz, 74520 VULBENS.

Dans le cadre de la dématérialisation des registres d'enquête publique, le dossier d'enquête sera disponible sur le site [www.vulbens.fr](http://www.vulbens.fr) et les observations pourront être formulées à l'adresse suivante : [enquetepubliquevulbens@orange.fr](mailto:enquetepubliquevulbens@orange.fr)

Monsieur François TRUSSON, Commissaire enquêteur, recevra en Mairie les jours suivants :

- **Mardi 25 juin 2019, de 14h à 16h**
- **Jeudi 11 juillet 2019, de 14h à 16h**
- **Jeudi 25 juillet 2019, de 10h à 12h.**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le Maire. Il sera remis avec le dossier au commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Vulbens le dossier avec son rapport et ses conclusions.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de la Haute-Savoie et au Président du Tribunal administratif de Grenoble.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (mardi 7h30-17h et jeudi 14h-19h).



# Travaux

Travaux : Réfection de la voirie, aménagement extérieur ...



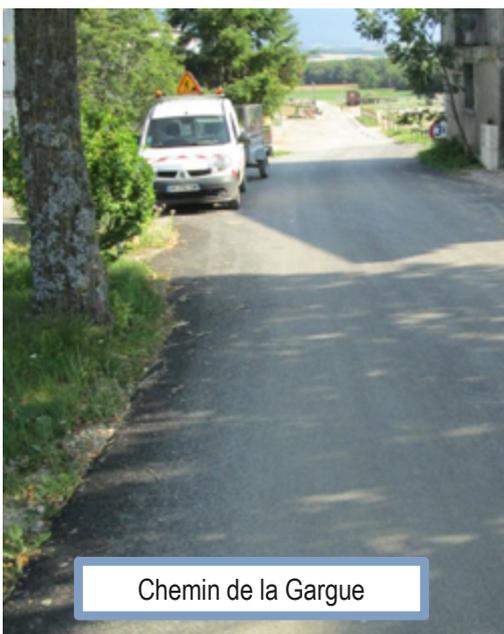
Chemin de Tary



Agorespace vers les ateliers



Route de Faramaz



Chemin de la Gargue



Route de Saint-Julien



Aménagement route de Faramaz



Poubelles de tris installées à l'Agorespace

## Commandez votre kit de compostage !

Dans le Genevois, en Haute-Savoie, 24,7% du contenu de notre poubelle pourrait être composté. La Communauté de communes du Genevois met à disposition des particuliers un kit de compostage. Le financement du kit (1 composteur individuel de 300L + 1 bio-seau + 1 mode d'emploi) est pris en charge à 70% : une participation financière de 15€ est à régler au moment de la commande.

### Le compostage : que des avantages !

Le compostage est une technique de valorisation des déchets biodégradables de la cuisine, de la maison et du jardin. Le processus consiste à transformer la matière en un produit semblable à l'humus de nos forêts. Ce qui vient de la nature reste alors dans la nature !

Ses 3 avantages majeurs : il réduit le volume de nos poubelles ; il nourrit la terre, en créant un terreau 100% naturel ; il est économique (plus besoin d'acheter de l'engrais, ni de se déplacer si souvent à la déchetterie.)

### Comment commander son kit de compostage ?

Si vous possédez déjà une carte d'accès aux déchetteries, connectez-vous à [votre compte](#) grâce à vos identifiants et commandez votre kit de compostage.

Si vous n'avez pas encore votre carte d'accès aux déchetteries, suivez ces quelques étapes pour créer votre compte, pour dans un second temps commander votre kit de compostage (la commande du kit de compostage déclenche automatiquement la création de votre carte d'accès aux déchetteries, obligatoire pour retirer votre commande) :

✓ **Numérisez vos 2 justificatifs** : 1 pièce d'identité (carte d'identité recto-verso, passeport ou permis de conduire) et 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture tél., électricité, gaz, internet, quittance de loyer...)

✓ Connectez-vous sur la **plateforme en ligne**

✓ Suivez les **3 étapes** pour remplir vos informations personnelles et ajouter vos 2 justificatifs

✓ Vous recevrez un **mail de confirmation** (si votre dossier est complet) avec vos codes d'accès

✓ Connectez-vous à [votre compte](#) et **commandez** votre kit de compostage

### Un seul kit par foyer

La commande d'un kit de compostage est **réservée aux habitants des 17 communes de la CCG** : Archamps, Beaumont, Bossey, Chênex, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry, Viry, Vers, Vulbens, dans la limite d'un kit par foyer.

### 40 guides composteurs bénévoles pour vous accompagner

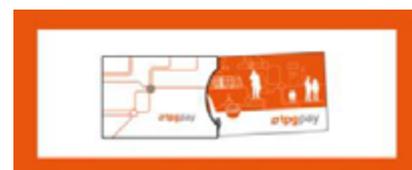
40 habitants sont formés par la CCG selon le référentiel de l'ADEME pour accompagner les usagers dans la mise en œuvre du compostage, assurer une assistance et apporter des conseils techniques.



## Carte tpgPay...

... votre porte-monnaie électronique pour acheter vos billets de bus.

Rechargeable en euros ou en francs suisses pour un montant de 20/50/100 € ou CHF, elle vous permet d'acheter vos titres de transport dans le bus et aux distributeurs et remplace la cartAbonus. Simple et rapide, votre billet vous est délivré en quelques secondes.



Pour acheter votre billet à bord du bus, il vous faudra désormais votre carte tpgPay ou une carte bancaire avec l'option sans contact. Les nouveaux distributeurs embarqués dotés de la technologie sans contact ne permettent plus le paiement avec de la monnaie.

Attention toutefois, des frais supplémentaires peuvent être débités si le paiement est effectué par carte bancaire sans contact française : veillez à vous renseigner auprès de votre établissement bancaire.

**Le + : la carte tpgPay peut être partagée entre les membres d'une même famille car elle n'est pas nominative.**

Cette solution est complémentaire aux [solutions déjà existantes](#), notamment le billet par sms.



partenaire de



## Sacs localien pour nouveaux arrivants

Nous avons des sacs Localien contenant l'information intercommunale à destination des nouveaux habitants.

Disponible en Mairie !



## SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT

ACCUEIL PHYSIQUE ET TELEPHONIQUE

285 rue Louis Rustin  
Bat HERA - entrée 1  
eau-assainissement  
@cc-genevois.fr  
04 50 959 960

- lundi : 9h-12h | 14h-17h
- mardi : 9h-12h | 14h-17h
- mercredi : 9h-12h | 14h-17h
- jeudi : 9h-12h | **fermé**
- vendredi : 9h-12h | 14h-16h30

dès le  
1<sup>er</sup> février  
2019

### NUMEROS D'URGENCE

Pour un problème d'assainissement des eaux usées  
Communauté de communes du Genevois (CCG) : 04 50 959 960

Pour un problème d'eau potable, selon mon lieu de résidence :

Chênex, Chevrier, Digny en-Vuache, Jonzier-Epagny, Neydens, Présilly, Savigny, Vers, Viry, Vulbens	Archamps, Beaumont, Bossey, Feigères, Saint-Julien-en-Genevois, Valleiry	Collonges-sous-Salève
--	--	-----------------------

CCG :  
04 50 959 960

Véolia Eau :  
09 69 32 34 58

Aqualter :  
04 74 35 79 04



## Ligne 63 des Tpg : des horaires élargis

63

→ Confignon-Croisée  
→ Viry-Eglise

63

→ Viry-Eglise - P-R Bernex  
→ Confignon-Croisée

Dès lundi 3 juin 2019, la plage horaire de la ligne de bus 63 est élargie afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

3 changements majeurs sur la ligne :

- le matin : 1 bus toutes les 15 minutes entre 6h15 et 8h45 (soit 2 courses supplémentaires)
- le midi : 1 seul voyage par sens de circulation
- le soir : une prolongation du service jusqu'à 20h30 contre 19h00 auparavant (soit 3 courses supplémentaires)

Pour en savoir plus et pour consulter la fiche horaires :

Rendez-vous sur la page **BUS ET CARS** de la CCG  
[www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)



# REGENERO

LE SERVICE PUBLIC POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS

**REGENERO : le service public pour la rénovation énergétique de l'habitat**

VOUS SOUHAITEZ RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ?

PAR OÙ COMMENCER ?

COMMENT S'Y RETROUVER PARMIS LES AIDES FINANCIÈRES ?

COMMENT CHOISIR LES SOLUTIONS TECHNIQUES LES PLUS ADAPTÉES ?

À QUEL PROFESSIONNEL S'ADRESSER ?

**UN CONSEILLER REGENERO VOUS ACCOMPAGNE !**

Les collectivités du Genevois français se sont rassemblées pour offrir un service public gratuit et indépendant aux habitants.

Regenero c'est un portail numérique : [www.regenero.fr](http://www.regenero.fr), un numéro unique : 04 58 57 00 87, des conseillers de proximité pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Permanences à la Communauté de communes du Genevois à Archamps Technopole les jeudis après-midi sur rendez-vous.



À LA CLÉ, UN LOGEMENT

+ économe

+ confortable

+ mieux valorisé

sur le marché.

Et pour tous, un air plus sain !



Jours de collecte  
« Ordures ménagères » :  
Le lundi (Semi-enterrés)  
Le mercredi (containers à roulettes)

Pour contacter le service des déchets de la CCG :  
sdechets@cc-genevois.fr

## Déchetterie de Vulbens

Fermé le jeudi matin

Contact : 06.27.82.12.78

ÉTÉ de mars à octobre

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

9h - 12h et 14h - 18h

Jeudi : 14h - 18h

Samedi : 9h - 18h

HIVER de novembre à février

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

9h - 12h et 14h - 17h30

Jeudi : 14h - 17h30

Samedi : 9h - 17h30

## Le Sidefage : une info qui cartonne !

### QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE CARTONS ?



**Les cartonnets** : boîtes de mouchoirs, boîtes de biscuits, il s'agit souvent du carton plat.



**Les petits cartons** : boîtes de lessive, cartons de pizza, ils peuvent être en carton plat ou en carton ondulé.



**Les gros cartons** : emballages d'électroménager, cartons de livraison, cagettes de fruits ; ils sont généralement en carton ondulé.



### L'info en plus

La commune de Vulbens est équipée d'un conteneur réservé aux cartons (Vers les Ateliers municipaux).

Cette installation participe à une moindre utilisation de la voiture et également à une sensibilisation supplémentaire sur le recyclage des cartons. N'hésitez plus, recyclez !

#### 1 TONNE DE CARTON RECYCLÉE

- économise 2600 kg de bois, 17 m<sup>3</sup> d'eau, et 40 GJ d'énergie.

- équivaut à 14000 boîtes de céréales (soit une distance de 4 km).

- représente 2600 emballages en carton pouvant contenir 6 bouteilles.

### UNE FOIS COLLECTÉS, QUE FAIT-ON DE CES CARTONS ?

La technique de recyclage est la même mais les différentes catégories de carton sont dirigées vers une usine de recyclage spécifique permettant ainsi d'économiser de la matière première.

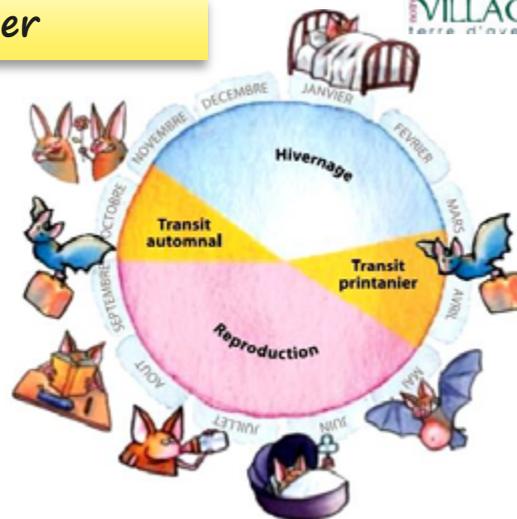


## Les chauves-souris, des amies à protéger

**Les chauves-souris** sont des mammifères. 35 espèces de chauves-souris sont présentes en France, parmi le millier qui peuple la planète. La région Rhône-Alpes possède 30 espèces de chauves-souris.

Ce sont les seuls mammifères capables de pratiquer le vol battu à la manière des oiseaux. Les chauves-souris ont acquis la capacité à se déplacer et à chasser leurs proies dans l'obscurité la plus totale grâce à l'écholocation.

Toutes les chauves-souris sont des espèces protégées par la loi française. Il est ainsi formellement interdit de les détruire, les capturer ou les détenir en captivité.



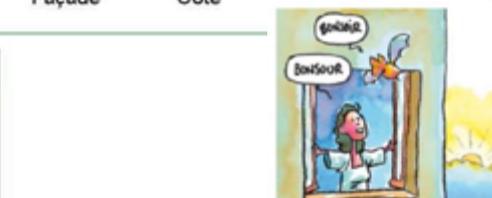
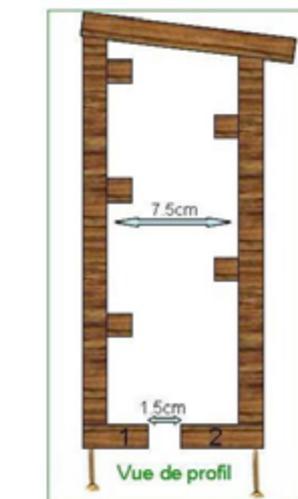
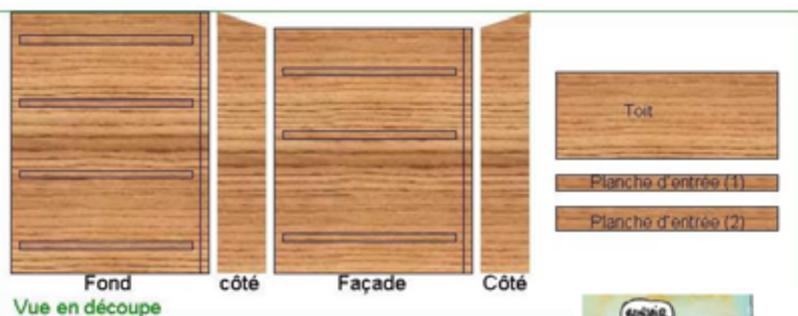
Les chauves-souris européennes sont strictement insectivores : moustiques, moucheron, éphémères, hannetons, sauterelles, papillons de nuit... La consommation d'insectes par les chauves-souris est très importante. Une chauve-souris ingère environ le quart de son poids en insectes chaque nuit. Jusqu'à 1000 moustiques !!! Les chauves-souris constituent en cela de précieux auxiliaires de l'agriculture dans la lutte contre les "ravageurs".

**Protégeons les !** De nombreuses actions peuvent être réalisées au quotidien par tous pour contribuer à leur protection. La première chose à faire est de maintenir l'accès aux gîtes existants (double-poutre, bardage, grenier...). Vous pouvez en outre installer des gîtes artificiels, stopper l'emploi de pesticides dans votre jardin et garantir la tranquillité des chauves-souris déjà présentes chez vous.

Leur habitat est menacé. De moins en moins de lieux existent pour leur offrir un gîte. **Construire un nichoir pour les accueillir** est donc bien plus qu'un simple amusement, c'est un geste vital pour la pérennité de ce mammifère volant.

**Alors à vos outils, et bon bricolage !**

### Plan d'un nichoir pour pipistrelle



- Planches du fond et de la façade :** (épaisseur : 2cm).  
Façade : H 43cm x L 30cm  
Fond : H 45cm x L 30cm
- Planches de côtés :** (épaisseurs : 2cm).  
H 45cm à 43cm (biseautée en haut). Quantité : 2
- Planche de toit :** (épaisseur : 2 cm).  
H 14cm x L 34cm
- Tasseaux :** L 26cm. Epaisseur 2cm x 2cm. Qté: 5
- Planches de l'entrée du nichoir :**  
H 4cm x L 30cm (épaisseur : 2cm)  
H 6cm x L 30cm (épaisseur : 2cm)

- Type de bois : Epais (2cm au moins) et résistant.
- **Ne jamais peindre ou vernir le bois. Les solvants sont nocifs pour les occupants.**
- Orientation : Sud Sud-est, à l'abri de la pluie, d'un soleil direct et du vent.
- Hauteur minimum du nichoir par rapport au sol : 4 à 5 mètres.
- L'ouverture se situe sur le bas et ne doit pas dépasser 1.5 à 2 cm de largeur.



**Installer les nichoirs avant l'arrivée du printemps** afin que les chauves-souris sortant de leur abri d'hivernation et cherchant un nid, trouvent le vôtre rapidement.

Document complet : [https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/IMG/pdf/plaquette\\_v3.pdf](https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/IMG/pdf/plaquette_v3.pdf)

## Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV)

### Circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels : la réglementation.

Avec l'arrivée des beaux jours, il convient de rappeler aux usagers des loisirs « tout terrain » motorisés, que la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels est, sauf exception, **interdite par la loi** !

En effet, l'article L. 362-1 du code de l'environnement précise que « *la circulation des véhicules terrestres à moteur est interdite en dehors des voies dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur* ». Chacune de ces voies est définie par son statut et non pas par son aspect physique ou son entretien. Ainsi, pour toute situation, il importe de se renseigner localement afin de connaître de la véritable nature de la voie.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels. Elle ne s'applique pas non plus sur certains terrains spécialement prévus pour la pratique sportive (terrain de motocross par exemple).

Par ailleurs, dans les zones naturelles « sensibles », certains chemins ruraux sont interdits à la circulation des véhicules à moteur.

Sur la commune de Vulbens, l'arrêté municipal n° 183 du 13 février 1992, interdit en tout temps les chemins desservant la montagne du Vuache et la forêt de Cologny. Il s'agit des chemins ruraux dit : de la Chavanne, de la Montagne par Tire-Cul, de Lavanchy (à partir du parking de Tire-Cul), des Chavannoux, de Sous la Grange, de la Servaz (depuis la limite du remembrement).

Des panneaux d'interdiction de circulation ont été installés par le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) à l'entrée de ces chemins.

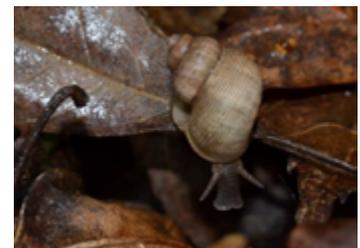
### Été 2019 : cinq rendez-vous avec la nature !

Cet été, dans le cadre du programme départemental de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) auprès du grand public, le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) vous propose des rendez-vous avec la nature :

■ **Samedi 31 août** de 14h à 18h - RDV sur le parking de l'église de Viry : « *La vie bruyante des sauterelles et des criquets* ». Au côté de Luc Mery, venez découvrir la diversité des Orthoptères (sauterelles, criquets, etc.) présents dans le biotope protégé du Crêt de Puits, étonnante friche à molinie sur argile de la commune de Viry.

■ **Dimanche 1er septembre** de 14h à 18h - RDV sur le parking de l'église de Clarafond-Arcine : « *En quête de traces d'animaux sur le piémont du Vuache* ». Au départ du lieu-dit « Les Grandes Chises » situé au pied des falaises du versant sud-ouest du massif du Vuache, devenez enquêteur à la recherche d'indices de présence de la faune sauvage : empreintes, poils, plumes et traces diverses seront passés à la loupe ! Animation proposée par Apollon 74 et la SEPNS.

■ **Samedi 7 septembre** de 14h à 18h - RDV sur le parking de l'église de Viry : « *La vie intense et secrète du sol* » : Saviez-vous qu'une pincée de terre contient plus d'habitants que l'humanité compte d'individus ? En compagnie de deux spécialistes, pénétrez dans l'univers secret du sol et venez découvrir la vie intense qui s'y développe ! Prélèvements d'échantillons à la Vigne des Pères (Viry), puis analyses en salle. Animation proposée par Apollon 74 et la SEPNS.



Ces animations gratuites sont financées par le Département de la Haute-Savoie et le SIV.

Prévoir de bonnes chaussures et des vêtements adaptés, et de l'eau.

Les inscriptions sont **obligatoires** auprès du SIV au 04 50 04 62 89 ou

[syndicat.vuache@orange.fr](mailto:syndicat.vuache@orange.fr)



## Remise à niveau du balisage des sentiers de randonnée

Pour proposer à la population une offre de randonnée toujours plus diversifiée et de qualité, le SIV s'est engagé en 2018, au côté du Département de la Haute-Savoie, dans un Schéma Directeur qui prévoit pour les 5 prochaines années de renouveler le mobilier de balisage existant et de créer de nouveaux itinéraires.

**En 2019, plusieurs sentiers sont concernés par ces aménagements.** Il s'agit tout d'abord de l'étape Chaumont-Valleiry du sentier « **Sur les Pas des Huguenots** ».

*Rappelons que ce chemin de randonnée, long de 1 600 km, relie deux hauts lieux du protestantisme, Poët-Laval dans la Drôme en France à Bad Karlshafen dans la Hesse, en Allemagne. Il suit le tracé de l'exil des protestants français vers l'Allemagne et la Suisse après la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV en 1685.*

La partie française représente environ 374 km et prend fin à la borne frontière située entre Valleiry et Chancy. La portion qui traverse le Pays du Vuache est donc la dernière étape en France.

Au départ de Chaumont, l'itinéraire emprunte d'abord le sentier du « Tour du Vuache » jusqu'à Cortagy. Il descend ensuite vers le chef-lieu de Savigny par le « Sentier des Morennes » puis rejoint Murcier. Dans le hameau, le tracé bifurque sur le « Sentier Nature du Vuache » jusqu'à Jurens (Dingy-en-Vuache) et se poursuit dans la plaine pour atteindre Valleiry, puis la frontière par les Bois de Vosogne (voir carte jointe).

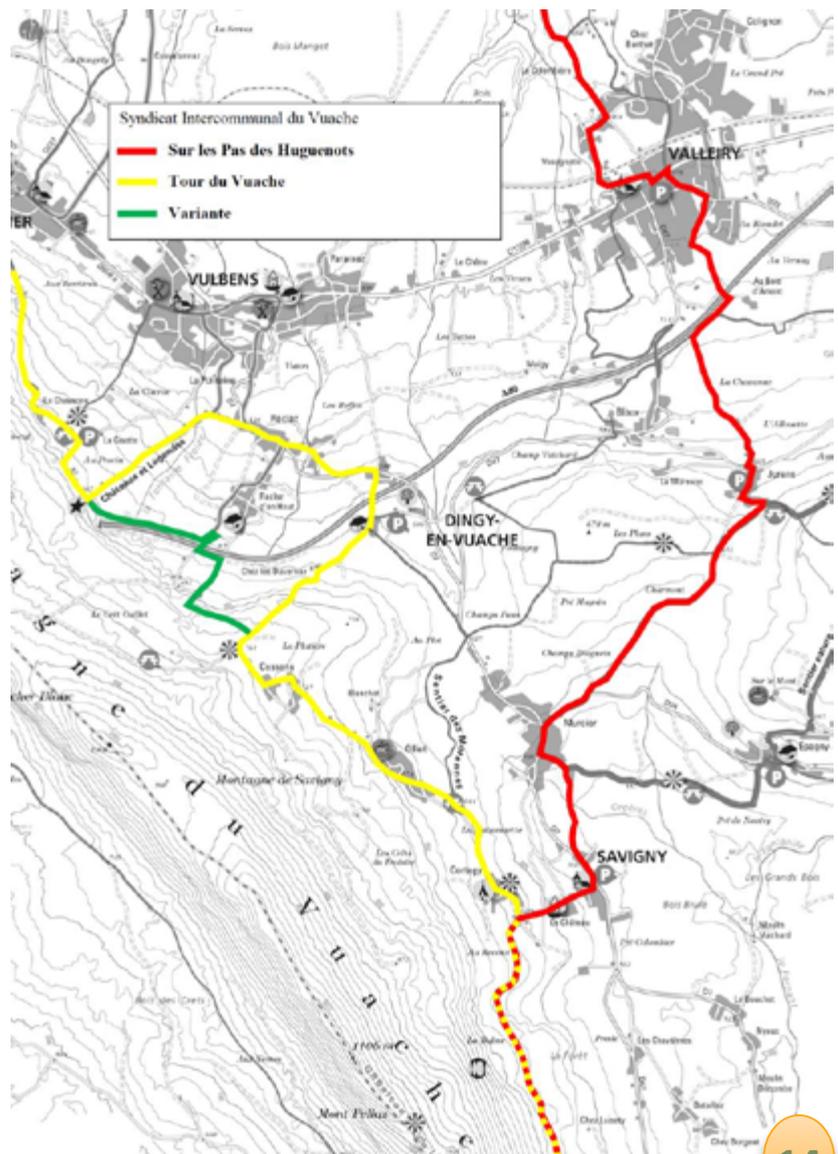


Cet itinéraire étant labellisé « GR » (Grande Randonnée), des pictogrammes Rouge et Blanc vont être installés tout au long du parcours.

La boucle du « **Tour du Vuache** » va par ailleurs faire l'objet d'une amélioration par la création d'une variante « plus directe » qui permettra de relier le hameau de Cessens (Savigny) à Tire-Cul (Vulbens). Au niveau de la « *Ferme du Sabot de Vénus* », le nouveau tracé empruntera un sentier forestier récemment ouvert, liaison entre le chemin rural dit de Malbois et le chemin rural de la Montagne (Commune de Dingy-en-Vuache). Puis de « Chez Gaimard », le tracé longera l'autoroute A40 jusqu'au lieu-dit « Le Provin » et finalement « Tire-Cul » (voir carte).

Cette variante permettra de réduire le nombre de km et le temps de marche de cette grande boucle (actuellement 27 km et 6h30 de marche !) et de minimiser également les portions sur route goudronnée.

Retrouvez toute l'actualité du Syndicat Intercommunal du Vuache sur notre site internet : [www.pays-du-vuache.fr](http://www.pays-du-vuache.fr)



# Vie locale

## Fête des voisins



La Luche



Le Château

### La Fontaine Sud a participé !

#### Repas Safari

Dimanche 30 juin le bas du quartier de « la fontaine nord » a fait un repas safari. Nous sommes allés chez le 1er voisin pour l'apéro puis 2nde maison pour le plat principal, le fromage à la maison suivante et le dessert à la dernière maison. Nous avons trouvé sympa ce concept et avons tous signé pour l'année prochaine.



La Fontaine Nord



Carré Nature

## Repas des aînés

Le traditionnel repas offert chaque année par la commune aux aînés a eu lieu le dimanche 12 mai au centre ECLA (le dernier préparé par les membres du Conseil municipal et le CCAS de cette mandature).

Les membres du CCAS, les Conseillers municipaux répondent toujours présents pour accueillir les aînés avec beaucoup de soins et de gentillesse.

A midi tout le monde est « au taquet », les premiers invités arrivent émerveillés en entrant dans la salle par la décoration aux couleurs dominantes de marron et jaune. Les poignées de mains et les bises fusent de tous les côtés.

Souvent après des mois sans se voir, c'est toujours un plaisir renouvelé pour les aînés (une centaine) de se retrouver et d'échanger dans une ambiance musicale au son de l'accordéon devant un excellent repas préparé par la boucherie « la Charolaise », la fromagerie « Bouchet » et la pâtisserie « Benoit ».

Dans son allocution, le Maire souhaite la bienvenue à tous et a une pensée pour les personnes souffrantes qui sont absentes. C'est dans la bonne humeur et dans une ambiance chaleureuse que se poursuit la rencontre.

Un grand remerciement aux membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour la préparation et l'organisation de cette manifestation, aux membres du Conseil municipal et aux enfants pour la confection des cartes du menu.



## Le jardin caché aux milles couleurs



Dans le quartier de la Fontaine Nord se trouve un jardin à l'anglaise, on y trouve une abondance de plantes qui fleurissent à tour de rôle au gré des saisons.

Denise, la maîtresse des lieux cultive sa passion des plantes en tout genre. Depuis de nombreuses années, voisins et amis viennent lui rendre visite pour des échanges de plantes, des renseignements sur leurs futurs plantations ou achat de fleurs ou tout simplement pour admirer son jardin.

A l'entrée du jardin se trouve une glycine (la doyenne du jardin qui date du grand père de Denise) qui fleurit chaque année, elle est plus que centenaire. Elle a vu passer de nombreuses saisons, de multitudes variétés et couleurs de fleurs.

Chaque année de nouvelles fleurs se font une place parmi les plus anciennes.

Après les pivoines et les narcisses, voici la saison des roses ou mille teintes et senteurs se mêlent.

Les photos de la page de couverture sont des photos du jardin de Denise.

## Soirée « Pour l'avenir d'Aurélien »



Le 27 avril une soirée dansante a été organisée au centre ECLA, des habitants de Vulbens se sont mobilisés ainsi que de nombreuses personnes aux alentours. Cette soirée a été une belle réussite puisque l'association a récolté 7.464€81. Un grand merci à tous pour votre implication et votre participation à cette soirée ainsi qu'aux nombreux sponsors qui ont permis d'obtenir de magnifiques lots pour la tombola. D'autres actions sont menées en parallèle avec notamment Carrefour Market de Valleiry qui a choisi de parrainer l'association pour les "boucles du cœur" ce printemps.

Cette nouvelle association a vu le jour en avril dernier.

Nadine et Thierry Sauge Merle sont les parents de 3 enfants, Alexis, Aurélien et Amandine. Aurélien est un enfant polyhandicapé de naissance et comme cette année il va fêter ses 18 ans, il change de statut et de ce fait le centre où il est hébergé depuis plusieurs années quelques jours par semaine ne pourra plus le prendre en charge ; il va devoir être dirigé vers un centre pour adultes (ou les conditions ne sont plus du tout les mêmes ; jours d'hébergement et transport notamment). Plusieurs changements s'avèrent nécessaires et les parents doivent faire face à beaucoup de tracasseries autant financières qu'administratives.

Concernant les transports, dorénavant le centre pour adulte ne se chargera plus des trajets d'Aurélien et ses parents doivent trouver une voiture équipée pour assurer les nombreux déplacements.

En ce qui concerne les jours au centre, les parents ne pourront plus le prendre chez eux quand ils le veulent mais seulement 5 semaines non consécutives dans l'année.

Pour pouvoir accueillir leur fils à la maison, ils doivent également faire des travaux dans leur maison.

Une cagnotte a été mise en ligne sur "Leetchi" pour les aider.

Vous pouvez suivre l'association sur Facebook entre allant sur « pour l'avenir d'Aurélien ».

*Les amis d'Aurélien*

## Les collectivités recherchent de nouveaux médecins

Les communes et la CCG portent ensemble une démarche de promotion du territoire en direction des étudiants en médecine. Elles misent sur les arguments en faveur du Genevois pour attirer la nouvelle génération de médecins qui souhaitent concilier davantage vie professionnelle et vie familiale.

Avec la proximité des centres hospitaliers de Saint-Julien-en-Genevois et Annecy, et bien sûr Genève, le Genevois en Haute-Savoie permet au praticien d'exercer son activité dans un environnement professionnel de qualité tout en offrant à sa famille un cadre de vie exceptionnel.

Chaque médecin pourra choisir sa façon d'exercer, que ce soit en Maison de Santé, ou en cabinet indépendant, la collectivité se chargeant de lui proposer des locaux professionnels et de l'accompagner dans ses démarches d'installation. Souhaitons que cette démarche porte ses fruits dans les prochains mois !

**Genevois**  
PAS MIEUX POUR M'INSTALLER !

Médecins et futurs médecins,  
● une patrimonie et un revenu assurés  
● un réseau de professionnels motivés  
● proche de centres hospitaliers

Et en + à 20 minutes

L'aéroport de Genève  
à 300 mètres

Les montagnes  
à 200 m

Les Lacs  
le lac Léman et le lac d'Annecy

Genevois  
Qui veut travailler tranquillement en toute sérénité dans le Genevois, des solutions adaptées à votre mode d'exercice. Contactez-nous au 04 68 68 92 66

## Balade des Anciens Combattants d'Afrique du Nord

Nous avons vérifié le vieil adage "pluie du matin n'arrête pas le pèlerin". Partis sous une pluie battante en direction de Boège et de la Vallée Verte, nous avons vu le ciel s'éclaircir au fur et à mesure du trajet.

Première halte à l'église de Boège où nous avons eu des explications fort intéressantes de notre guide, puis nous avons poursuivi par un arrêt au monument érigé à Habère-Lullin pour rendre hommage aux 20 jeunes fusillés par les allemands lors d'une soirée qu'ils avaient organisé dans un bâtiment rasé depuis, non loin de l'actuelle mairie. Des représailles sanglantes avaient suivi : exécution de 40 soldats allemands...

Après ce moment émouvant, nous avons rejoint le restaurant pour un repas typiquement montagnard.

La journée s'est poursuivie au bord du lac à Thonon-les-Bains par le col de Cou puis pour raccompagner la guide à Boège, nous avons pris le col de Saxel.

L'heure avançant, nous sommes rentrés à Vulbens où nous avons partagé un dernier verre avant de nous séparer très satisfaits de cette journée. Rendez-vous a été pris pour le pique-nique annuel en août prochain.



## Rencontre Aînés

Jeux, partage et convivialité !



Tous les derniers jeudis du mois, les aînés de Chevrier et Vulbens se retrouvent pour jouer, échanger ou simplement passer un bon moment. Si des personnes sont intéressées, vous pouvez contacter la Mairie au 04 50 04 35 77

Prochain rendez-vous le jeudi 26 septembre 2019.



Anniversaire de Mme Chavet



## Maison Familiale et Rurale (MFR)



### Départ de la Directrice

C'est avec plaisir que je vais vous parler de Florence Mouthon qui a été notre directrice de 2012 à 2019. Elle a rejoint la Maison Familiale de Vulbens en 2005 en tant que formatrice de français.

Florence était très impliquée dans la vie de la maison, raison pour laquelle elle a rejoint la direction comme adjointe auprès de Jean-Pierre Lacroix. A son départ, c'est tout naturellement qu'elle a pris le poste de directrice. La mission n'était pas simple, la Maison Familiale vivait des moments difficiles, le Conseil d'Administration ne cachait pas son inquiétude mais avec le courage et l'envie qu'on lui connaît, elle a relevé les manches et a su trouver avec Florent Benoit, nouvellement nommé directeur, le Conseil d'Administration et les membres de l'équipe les solutions pour faire que la maison familiale redevienne sereine au niveau financier.

En parallèle, elle a inscrit la Maison sur le territoire, telle une vraie commerciale. Elle a fait que la MFR de Vulbens devienne incontournable dans l'univers de la formation en Haute Savoie.

Elle était de tous les événements, de tous les combats.

Auprès de la direction des MFR, elle a toujours œuvré pour que les jeunes restent au centre de la maison et que tout soit mis en œuvre pour leur réussite. La maison obtient grâce aux efforts de tous des résultats toujours très positifs aux examens et comme elle le dit si bien « elle a plaisir à les revoir quelques années plus tard dans les entreprises alentours en poste et parfois même devenus formateur ou même chef d'entreprise ».

Florence a décidé de donner une nouvelle envergure à sa carrière professionnelle, nous nous en réjouissons, sa bonne humeur, ténacité, empathie et dévouement vont nous manquer.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans cette nouvelle aventure commerciale.



### Assemblée Générale

La MFR de Vulbens a tenu son assemblée générale mardi 4 juin dernier. L'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, de saluer le départ de Florence Mouthon et l'arrivée de Florence Meynier (2<sup>ème</sup> personne sur la photo) au poste de direction.

Le président a rappelé que l'année 2018 a été une année un peu compliquée mais que le cap a été tenu malgré tout. Un travail réalisé grâce à l'implication des administrateurs et des équipes.

En 2018, les résultats aux examens ont été bons et la situation financière est désormais saine. Il a fallu 4 ans pour rétablir un équilibre financier tout en gardant une dynamique d'investissement.



## AG de l'ADMR

Un nouveau bureau a été élu lors de la dernière Assemblée Générale :

Présidente : Bussat Anne-Marie  
Vice-présidente : Tornier Anne-Marie  
Trésorière : Tornier Anne-Marie  
Secrétaire : Vigna Solange

## PREVENTION Séniors : diminuez les risques de chutes !



Vous avez 60 ans ou plus ? Vous avez été confronté à une chute ou vous ressentez le besoin de renforcer votre équilibre ? Ou peut-être voulez-vous simplement reprendre une activité dans un cadre adapté ?

Les ateliers Equilibre Seniors proposés par la Filière gérontologique, le Conseil départemental de Haute-Savoie et le Centre Hospitalier Annecy Genevois sont faits pour vous !

Séances : le lundi à Archamps, le mardi à Saint-Julien-en-Genevois ou le mercredi à Valleiry.

**Inscriptions pour la saison 2019-2020 à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019 : 04 50 33 36 10 de 13h à 17h**

## L'ADMR recrute ...

### L'ADMR Viry Vuache: l'aide à domicile près de chez vous !

Sur le secteur de Viry, Chevrier, Chenex, Vulbens, Savigny Jonzier-Epagny, Vers, Valleiry, Presilly, Dingy en Vuache, les salariés du Service d'Aide à Domicile « ADMR Viry Vuache » interviennent quotidiennement auprès de clients pour leur apporter le meilleur service répondant à leurs attentes et à leurs besoins.

Aujourd'hui, ce sont des auxiliaires de vie ou aides à domicile qui interviennent auprès d'un public diversifié : personnes âgées, familles (soutien à la parentalité), personnes en situation de handicap. Elles sont un réel soutien et accompagnent les bénéficiaires dans les actes de la vie quotidienne pour prolonger le maintien à domicile, le bien vivre chez soi ou aider à retrouver un équilibre familial.

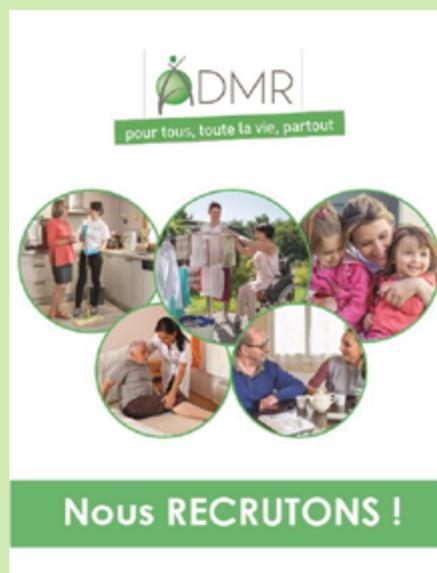
Pour continuer à répondre aux besoins grandissants de la population vieillissante, l'ADMR de Viry Vuache **recrute des aides à domicile, en CDI ou CDD, à temps complet ou à temps partiel, mais aussi des personnes non qualifiées !** Alors si vous aimez le relationnel, le travail en équipe et partagez nos valeurs de respect de la personne et d'universalité, rejoignez-nous !

N'hésitez plus et **envoyez votre CV à [accueil.viryvuache@fed74.admr.org](mailto:accueil.viryvuache@fed74.admr.org)**

## MARPA

Une MARPA, c'est une Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie. Ce concept fondé par la Mutuelle Sociale Agricole dans les années 1980, consiste en de petites unités de vie non médicalisées, complétées par des espaces de vie collective, qui sont proposées à des personnes âgées encore en bonne santé. Ces MARPA permettent aux résidents de disposer d'un vrai chez soi tout en conservant leurs activités et leurs relations sociales antérieures.

La **MARPA du Vuache** sera implantée à Vulbens et réalisée par le bailleur social Haute-Savoie Habitat. La gestion sera assurée par l'association de la MARPA du Vuache, qui proposera des animations pour rendre ce lieu vivant. Elle sera composée de 22 logements pour les aînés dont les loyers mensuels vont de 900 à 1250 € avec possibilité de bénéficier d'aides sociales.



# Vie scolaire

## Sorties : sous le signe du sport !

L'année scolaire s'achève comme elle a démarré pour nos grands : sous le signe du sport !!

**Mardi 4 juin**, nous avons parcouru pas moins de 10 km à pied sur les sentiers entre le Vuache et l'Ain. Une dizaine de classes était concernée par cette randonnée citoyenne, au cours de laquelle un livret était à remplir, à partir de la lecture de panneaux d'informations placés tout au long du parcours.



Sur le parcours ensoleillé, nous avons pu assister à des animations très intéressantes présentées, entre autres par le Sidépage, le Syndicat Intercommunal du Vuache, Apollon 74 et le Musée paysan de la commune d'Eloise.

A midi, nous nous sommes tous retrouvés au pont de Grésin pour pique-niquer, chanter et danser sur le pont avant de rejoindre les cars au point de départ : Le Crêt du feu.

Enfants et adultes ont beaucoup apprécié cette journée...un peu moins les courbatures qui vont avec !!



**Jeudi 13 juin**, de 9h à 12h, nous avons rencontré la classe des CM1/CM2 de Chênex pour un tournoi d'escrime.

Grâce aux kits prêtés par l'USEP74, les enfants ont pu mettre en application les techniques et les règles apprises avec leurs maîtresses aux mois de janvier et février derniers.

La rencontre s'est déroulée au centre ECLA et s'est terminée par un pique-nique collectif dans la cour de la mairie.

Nous remercions chaleureusement tous les parents qui ont donné de leur temps pour nous accompagner lors de ces deux sorties de fin d'année.

Après avoir vu le succès des après-midi arts du cycle 3, les classes de CE1 et CE2 ont aussi décidé de tester ce projet.



Le vendredi 29 mars, cinq ateliers ont donc été proposés aux élèves.

✓ **Atelier 1 : le détournement d'une œuvre célèbre**

En amont de cet atelier, nous avons observé le tableau de *La Joconde*, puis quelques-uns de ces détournements les plus connus. C'était ensuite aux élèves de créer le leur.

✓ **Atelier 2 : dessiner par étapes**

Les élèves avaient à leur disposition plusieurs modèles qui expliquaient comment dessiner étape par étape.

✓ **Atelier 3 : le pointillisme**

Nous avons réalisé une reproduction de l'oeuvre de Georges Seurat, *Un dimanche après-midi à l'Île de la Grande Jatte*. Les élèves devaient utiliser de la peinture et des piques à brochette afin de compléter le tableau divisé en 9 parties et en ne faisant que des points. Cet atelier, nous a permis de revoir les mélanges de couleurs.

✓ **Atelier 4 : dessiner sur un quadrillage**

Pour cet atelier, les élèves devaient reproduire des dessins, à partir de modèles sur quadrillage.

✓ **Atelier 5 : reproduction sur du papier calque**

Les élèves devaient choisir une oeuvre de Keith Haring pour la reproduire à l'aide du papier calque.

Cet après-midi a plu à tous et nous pensons recommencer l'expérience bientôt.



# Vie scolaire



## Cycle de la vie !

Les classes de cycle 1 et 2 ont partagé un projet commun autour du cycle de la vie.

Deux couveuses ont été branchées le **jeudi 14 mars** puis le **lundi 18 mars** et les élèves ont pu y placer des œufs apportés par les enfants de l'école.

Un planning a été fait entre les différentes classes pour tourner les œufs 2 fois par jour, rajouter de l'eau et surveiller la température des couveuses.

Et le jeudi 4 avril, après la surprise de la neige, nous avons eu une autre surprise :

Les élèves de maternelle racontent :

*"Mercredi 4 poussins ont éclos à l'école. 2 autres poussins sont nés pendant la nuit : un tout noir et un autre qui n'a pas de duvet derrière le cou. On est allé les regarder ce matin. On les a mis dans une cage. On a mis des galets dans une assiette avec de l'eau. On a mis une lampe que l'on a branchée pour réchauffer les poussins. On a mis des graines dans une mangeoire et aussi dans deux assiettes. Les poussins piaillent ou pépient."*



# Vie scolaire

## Vie de classe !

**Lundi 1er avril**, nous avons eu la chance de recevoir Mr Louis Burnod. Il est passé dans la classe des CP, des CE1 et des CE2.

C'est un voyage dans le temps que nous avons pu vivre grâce à son témoignage.

Il nous a parlé de l'école d'autrefois, avec les jeudis et les dimanches de repos. Il a fait à la fois frémir et rigoler les enfants en racontant les punitions que les mauvais élèves recevaient !

Mais il nous a également raconté ses formidables descentes de luge en plein Vulbens jusqu'à 11h du soir, sans éclairage.

Les enfants le bombardaient de questions : est-ce qu'il y avait l'électricité ? Comment on se chauffait ? Où était l'école ?

Il nous a même apporté quelques objets anciens dont il nous a expliqué le fonctionnement.

En bref, il a apporté un éclairant témoignage de la vie d'antan et a répondu à beaucoup de questions des enfants qui ont été extrêmement intéressés.

Un grand merci à lui et à Mr Picon qui l'a accompagné.



Le vendredi 5 avril était le 100ème jour d'école de cette année scolaire. Les élèves de GS-CP ont vécu pour l'occasion une journée particulière autour du nombre 100. Cela a été l'occasion de beaux échanges entre élèves de GS et élèves de CP.

Ils ont formé un 100 "humain".

Ils ont écrit 100 mots, réalisé 100 défis mathématiques, complété le tableau de nombres jusqu'à 100, organisé des collections de 100 objets, créé à partir des chiffres 1, 0 et 0, dessiné 100 doigts, préparé 10 guirlandes de 10 fleurs ou poissons...

Ils ont même demandé de l'aide aux CE2-CM1 pour compléter leurs listes de 100 prénoms de filles, 100 prénoms de garçons, 100 animaux... et 100 mots gentils (dont la liste peut encore être complétée...: n'hésitez pas à proposer des idées !)



## Visite à la caserne !

**Mardi 7 mai**, nous sommes allés visiter la caserne des pompiers de Vulbens :

- les élèves de PS et MS le matin,
- les élèves de GS et CP l'après-midi.

Plusieurs pompiers étaient présents pour nous expliquer leur métier. Il y avait Yann, le papa d'Alex en PS, et Yohan le papa de Mathéo Balleydier en GS.

Nous avons vu tous les camions, les enfants sont montés dans le camion d'intervention pour les incendies.

Nous avons visité la caserne :

- les vestiaires,
- le dortoir,
- la salle à manger,
- la salle de sport,
- le bureau où les demandes d'intervention sont reçues.

2 pompiers nous ont expliqué les interventions avec les animaux et nous ont montré le matériel utilisé.

Tous les enfants qui le souhaitaient ont essayé le casque et la veste.

Pour terminer nous avons fait la photo souvenir devant le camion d'intervention incendie sorti pour l'occasion.

**Un grand merci aux pompiers qui nous ont reçus, pour leur disponibilité et leur accueil !**

PS et MS le matin



Les véhicules



GS et CP l'après-midi



# Vie scolaire



## Fête de l'école



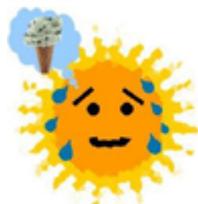
Pour clôturer l'année scolaire, les enfants ont présenté aux parents un spectacle de danse et des chants à l'auditorium le matin. La journée a continué avec un repas à midi et des jeux, animations pour les enfants.

Merci à l'APE les Jonquilles, aux enseignants et aux parents bénévoles pour l'organisation.

## Les services périscolaires s'adaptent à la canicule !

Pour le confort et le bien-être des enfants pendant cette période de canicule, des repas froids ont été proposés par Xavier et un tuyau d'eau mise à disposition par Ludovic a permis aux enfants de se rafraîchir tout en s'amusant !! (seau pour les casquettes, brumisateurs etc...).

Merci à toute l'équipe du périscolaire !



## Lundi 2 septembre, c'est la rentrée !

Le lundi 2 septembre, une rentrée échelonnée sera mise en place pour le bien-être des enfants :

- **PS**: 2 groupes (qui seront affichés) 8h30-10h puis 10h15-11h45 (pas d'école l'après-midi)
- **MS**: accueil dès 10h15 (école l'après-midi)
- **GS**: accueil dès 8h30 (école l'après-midi).



# Vie culturelle

## Spectacles MJC du Vuache



Théâtre



Musique



# Vie culturelle

Spectacles MJC du Vuache

Danse classique / Jazz



# Vie culturelle

## Spectacles MJC du Vuache

Danse moderne



# Agenda

## Saison culturelle MJC du Vuache Salle l'Étincelle

### SEPTEMBRE 2019

■ Princess Erika - Reggae - Vendredi 27 septembre à 20h30

### OCTOBRE 2019

■ Constance - One Woman Show - Samedi 19 octobre à 20h30

■ Le gardien des saisons - Conte - Mercredi 30 octobre à 15h30

### NOVEMBRE 2019

■ Festival « Seul en scène »

Vendredi 15 novembre à 20h Jean Feireisen - Musique

Vendredi 15 novembre à 21h30 Mary l'Asterisk - Musique

Samedi 16 novembre à 19h Le paquet - Cie Illusoir Jardin - Théâtre

Samedi 16 novembre à 21h Karim Duval - One Man show

Dimanche 17 novembre à 16h NovoCento - Cie théâtre du Coin - Théâtre

### DECEMBRE 2019

■ Les Barboozes - Cie du Phonographe - Musique

Vendredi 6 décembre à 20h30

### JANVIER 2020

■ Destination Russie - Samedi 25 janvier à 19h30

### FEVRIER 2020

■ Another Kind of Magic - Spectacle hommage à Queen -

Vendredi 14 février à 20h30

### MARS 2020

■ Cumulo Nimbus - Humour et poésie - Mercredi 18 mars à 11h et 15h30 - Salle Albert Fol

■ Carré de femmes - Troupe du Vuache - Théâtre du 14 au 29 mars

### AVRIL 2020

■ Auguste Wood - Humour musical - Vendredi 17 avril à 20h30

### MAI 2020

■ Le ministère des inventaires - Cirque burlesque

Vendredi 15 mai à 20h30

Ouvert l'été  
Séances à  
21H

CINEBUS  
tous les lundis  
à Vulbens



## APPEL À BÉNÉVOLES

M'INVESTIR EN FONCTION DE MES DISPONIBILITÉS ET ENVIES

SAMEDI 5 OCTOBRE - DÈS 9H  
ACCUEIL PETIT-DEJ  
CENTRE ECLA - VULBENS

Venez découvrir les coulisses de la MJC du Vuache !

Nous vous présenterons l'association, ses actions et missions.

La MJC a besoin de vous pour continuer à évoluer, à se construire et à faire preuve de dynamisme. Chacun peut être présent dans divers domaines en fonction de son temps disponible, de ses compétences et de ses envies.

Vous avez un projet ? Du temps ? Un peu ? Beaucoup ? Venez nous rencontrer !

Domaines d'intervention :

- manifestations sportives
- spectacles
- accompagnement activité
- etc.



Nouveau  
programme  
Disponible en  
Mairie



Pour suivre toute  
l'actualité, abonnez-  
vous à leur page  
Facebook  
**mjcvuache** ou à leur  
newsletter !



## Maladie de Lyme – Canicule – Se baigner sans danger ...

### Maladie de Lyme – Comment se protéger ?

#### Qu'est-ce que la maladie de Lyme ?

La maladie de Lyme ou borréliose de Lyme est une infection due à une bactérie transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.

#### Quels sont les signes ?

Quelques jours ou semaines après la piqûre, une plaque rouge peut apparaître et s'étendre autour du point de piqûre. Un traitement antibiotique adapté permet d'éviter la diffusion de la maladie.

#### Où trouve-t-on les tiques ?

Les tiques vivent dans les zones boisées et humides, les parcs, les jardins et les prairies, sur les herbes hautes ou dans les buissons.

Elles sont présentes partout en France en dessous de 1500 m d'altitude.

#### Comment prévenir le risque ?

##### Limiter la prolifération des tiques

Si possible : faucher, tondre court et fréquemment, limiter l'accès des jardins à la faune sauvage.

##### Limiter le risque de se faire piquer

Lors d'une activité professionnelle exposante :

- porter des vêtements longs (couvrant les bras et les jambes) et fermés (fixer le bas de pantalon dans les chaussettes, la chemise dans le pantalon) ;
- appliquer éventuellement des répulsifs contre les insectes sur la peau découverte ou sur les vêtements en respectant les contre-indications et leurs modes d'emploi.

##### Limiter le risque d'infection

Au retour du travail :

- s'inspecter minutieusement tout le corps (aisselles, plis, cuir chevelu...) en se faisant aider si besoin ;
- retirer la tique à l'aide d'un tire-tique. Plus la tique reste fixée longtemps sur la peau, plus le risque augmente ;
- répéter l'inspection le lendemain.

Il est impératif de :

- surveiller le(s) point(s) de piqûre ou la survenue de signes pseudo-grippaux en été, pendant quatre semaines après la piqûre ;
- consulter rapidement son médecin traitant en lui précisant son activité professionnelle ou ses loisirs en cas d'apparition d'une plaque rouge ou de signes pseudo-grippaux.

MALADIES VECTORIELLES  
Les connaître pour se protéger



MALADIE  
DE LYME  
ET PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

+ d'infos sur la prévention  
des maladies transmises  
par les tiques, ici :  
<http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme>  
<http://www.irepalsace.org/enfantsetnature/>



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15  
Pour plus d'informations : 0 800 06 06 06 (sur paye)  
www.santepubliquefrance.fr



Dépliants, brochures et  
infos sur  
[www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)

## Frelon asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité<sup>1</sup> et la santé des abeilles<sup>2</sup>.

### Plan de surveillance et de lutte régionale

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS<sup>3</sup>, en partenariat avec la FREDON<sup>4</sup>, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : [frelonsasiatiques.fr](http://frelonsasiatiques.fr)
- En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »

### 2018 : forte progression du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2018 est de 1360 contre 414 en 2017. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été favorables au prédateur. Si la présence d'individus a été avérée au cours de la saison 2017 en Haute-Savoie et s'est confirmée en 2018, les nids ont été trouvés plus tardivement. La carte permet de localiser Des nids confirmés frelon asiatique ont été découverts dans le département pour la saison 2018 : Villy-le Bouveret, Cran-Gevrier, Meythet, Annecy-le-Vieux, Saint-Déron, Grésy-sur-Aix, Belley et Les Ollières . La vigilance sera donc particulièrement de mise dans ces zones pour l'année 2019.

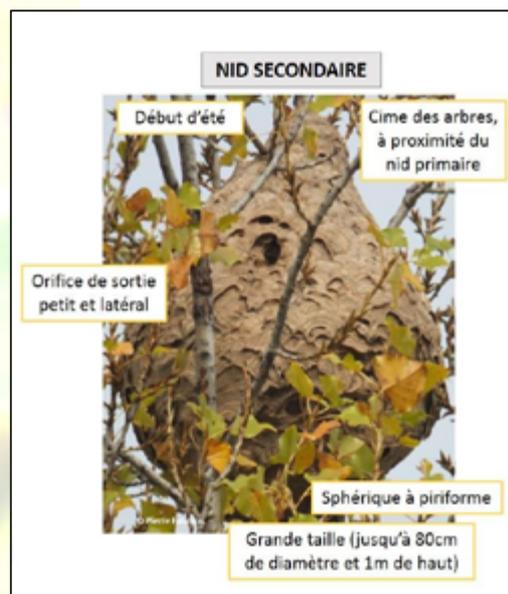
Section apicole GDS Rhône-Alpes

<sup>1</sup>Règlement UE2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

<sup>2</sup> Arrêté du 26 décembre 2012

<sup>3</sup> FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

<sup>4</sup> FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles



## Déclaration de ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole et la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française. Elle doit être réalisée chaque année, entre **le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants soit par mail [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr) soit par téléphone 01 49 55 82 22.



**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août 2019). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2019)

## PACS



### Le PACS

Le Pacte Civil de Solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour **organiser leur vie commune**.

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) a été transféré à l'officier de l'état civil de la Mairie depuis le **1<sup>er</sup> novembre 2017**.

L'enregistrement du Pacs en Mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Toutefois, les notaires conservent toujours le droit d'exercer cette mission.

Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains papiers.

+ d'infos : **Secrétariat de Mairie** au 04.50.04.35.77

## Recensement de la population

Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2016  
en vigueur à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

Population totale : **1609 habitants**



### Recensement de la population 2020

Cette enquête se déroulera du

**jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2020.**

Ce recensement est très important pour votre commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements. Pour cela, nous recherchons **4 agents recenseurs**.

Les personnes intéressées peuvent contacter la Mairie au 04.50.04.35.77.

## Frontaliers suisses, binationaux ou possédant un permis de travail Pensez à vous faire recenser... Votre commune compte sur vous !

Le recensement concerne les travailleurs frontaliers de nationalité suisse, les binationaux et les personnes ayant un permis G, exerçant leur activité professionnelle dans le Canton de Genève. Les fonds frontaliers sont nécessaires à la commune pour investir dans la création et l'entretien des équipements publics dont vous bénéficiez tous les jours, vous et votre famille.

**Attention : Les titulaires d'un permis G doivent signaler tout changement d'adresse à l'Office Cantonal Genevois de la population.**

Pour me déclarer, c'est simple : je complète le coupon ci-dessous et le dépose à la mairie, ou par mail [mairievulbens@orange.fr](mailto:mairievulbens@orange.fr)



### Déclaration des frontaliers (A remplir par toutes les personnes majeures du foyer)

Nom, prénom : .....

Adresse : .....74520 VULBENS

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Nom et adresse de l'employeur : .....

Numéro de permis de travail : ..... Date de délivrance : .....

## Recensement militaire



**Le jeune doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire**, en se présentant à la Mairie de son domicile, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Le jeune peut venir seul. Une attestation de recensement lui sera remise.

Nous rappelons que **cette démarche est obligatoire** et que de nombreuses administrations demandent cette attestation lors des examens scolaires ou lors du passage du permis de conduire.



### Et après ?

#### Quelques conseils pratiques post-recensements

Vous venez de vous faire recenser à la Mairie de Vulbens ! Voici quelques conseils à suivre pour faciliter la suite de votre parcours de citoyenneté.

- ✓ Votre convocation pour la journée Défense et Citoyenneté interviendra 10 à 12 mois après le recensement s'il a bien été effectué à 16 ans.
- ✓ Si vous ne portez pas le même nom que vos parents, vous devez mettre votre propre nom et prénom sur la boîte aux lettres.
- ✓ Enfin, vous devez impérativement faire part au Centre du Service National de Varces de tout changement d'adresse même si un suivi de courrier a été établi par les services postaux.

Centre du Service National de Varces  
BP08 - 38761 VARCES Cedex  
Tél : 04.56.85.74.00

Site : <http://www.defense.gouv.fr>

Email : [csn-varces.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-varces.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

## Service Etranger en Préfecture

### Modification des conditions de l'accueil des étrangers à la préfecture

A compter du 1<sup>er</sup> juin, les usagers sollicitant la délivrance ou le renouvellement d'un titre ou le renouvellement d'une attestation de demandeur d'asile seront reçus sur rendez-vous uniquement.

Il faudra prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr).

Pour les étrangers sollicitant une prolongation de visa, les demandes devront être formulées par courriel ([pref-infoetranger@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-infoetranger@haute-savoie.gouv.fr)).

Pour les demandes de documents de circulation pour étranger mineur, elles devront être envoyées en préfecture. Pour tous les étrangers, les informations sur les démarches sont disponibles sur le site internet de la préfecture [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr), rubrique « vos démarches ».



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE



**A partir du 1<sup>er</sup> avril 2019**, les guichets de la Sous-Préfecture de Saint Julien seront **fermés au public**.

Toute démarche devra se faire sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Savoie :

[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

BERCY Infos Particuliers



✓ **Ce qui change au 1<sup>er</sup> juillet** : Modifications de l'éco-PTZ, renforcement du contrôle technique, plafonnement des frais d'incidents bancaires, encadrement des loyers dans certaines zones...

✓ **Suppression de la taxe d'habitation : combien allez-vous gagner ?** Dès 2020, 80 % des Français cesseront définitivement de payer la taxe d'habitation.

✓ **Numéros surtaxés : Un annuaire inversé existe !**

Un doute sur un numéro ? Découvrez tout ce qu'il faut savoir sur les numéros surtaxés, les pièges à éviter et l'annuaire inversé pour les reconnaître !

## C'est quoi le Parlement Européen

Seule institution de l'Union européenne élue directement par les citoyens, le Parlement européen est composé de 751 députés. Il exerce trois pouvoirs fondamentaux : législatif, budgétaire et contrôle politique.

### Que fait le Parlement ?

Le Parlement a trois rôles principaux :

#### ➤ Rôle législatif

- Il adopte la législation de l'Union conjointement avec le Conseil de l'Union européenne, sur la base de propositions de la Commission européenne,
- Il se prononce sur les accords internationaux
- Il se prononce sur les élargissements
- Il examine le programme de travail de la Commission et l'invite à présenter des propositions législatives

#### ➤ Rôle de surveillance

- Il exerce un contrôle démocratique sur toutes les institutions de l'Union
- Il élit le président de la Commission et approuve la Commission en tant que collègue. Il peut voter une motion de censure, obligeant la Commission à démissionner
- Il «octroie la décharge», c'est-à-dire qu'il approuve la façon dont le budget de l'Union a été dépensé
- Il examine les pétitions des citoyens et lance des enquêtes
- Il débat de la politique monétaire avec la Banque centrale européenne
- Il pose des questions à la Commission et au Conseil
- Il remplit des missions d'observation électorale

#### ➤ Rôle budgétaire

- Il établit le budget de l'Union, conjointement avec le Conseil
- Il approuve le budget à long terme de l'Union (le «cadre financier pluriannuel»)

### Composition

Le nombre de députés européens dont dispose chaque État membre est plus ou moins proportionnel à sa population, mais il suit le principe de la proportionnalité dégressive: aucun pays ne peut avoir moins de 6 ou plus de 96 députés et le nombre total ne peut dépasser 751 (750 plus le président). Les députés sont regroupés selon leur affiliation politique, et non par nationalité.

Le président représente le Parlement vis-à-vis des autres institutions de l'Union et du monde extérieur, et donne le «feu vert» définitif au budget de l'Union.

### Comment fonctionne le Parlement ?

Le travail du Parlement comporte deux grandes étapes:

- Les travaux des commissions, qui préparent la législation. Le Parlement compte vingt commissions et deux sous-commissions, qui traitent chacune d'un domaine particulier. Les commissions examinent les propositions législatives, et les députés et groupes politiques peuvent présenter des amendements ou proposer de rejeter une proposition. Ces questions sont également débattues au sein des groupes politiques.
- Les sessions plénières, lors desquelles la législation est adoptée. C'est à ce moment que tous les députés européens se réunissent dans l'hémicycle pour procéder au vote final sur les propositions législatives et d'amendements. Les sessions plénières se déroulent normalement à Strasbourg quatre jours par mois, mais des sessions supplémentaires ont parfois lieu à Bruxelles.



## Résultats Elections Européennes à Vubens

Nombre d'inscrits :	855
Taux de participation :	440 (51,46 %)
Nathalie Loiseau	114
Yannick Jadot	76
Jordan Bardella	61
François-Xavier Bellamy	55



## Bien vivre ENSEMBLE

### LES NUISANCES SONORES

(Arrêté municipal N° 10/2016)

▪ **Article 2** : Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autres engins bruyants ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h, les jours fériés de 10h à 12h. Interdit le dimanche.**

*Merci de respecter pour le bien vivre ensemble*

#### **Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992**

Nul n'a le droit d'importuner ses voisins de jour comme de nuit. Les auteurs de bruits dépassant les inconvénients normaux de voisinage peuvent être poursuivis et condamnés (contravention) au versement d'une amende et éventuellement de dommages et intérêts.

**La nuit (de 22h à 7h), il s'agit de tapage nocturne, sanctionné par le code pénal.**

### LES FEUX

(Arrêté municipal n° 543)

▪ **Article 1** : Les feux effectués par les particuliers sur leur propriété pour éliminer les déchets végétaux secs ne sont autorisés que les **jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.**

▪ **Article 2** : Il est interdit de brûler tous végétaux, notamment les végétaux verts, susceptibles de provoquer des fumées importantes et nuisibles pour le voisinage. Ceux-ci doivent être portés à la déchetterie qui est prévue pour accueillir ce type de déchets.

▪ **Article 3** : Il est fait expressément interdiction de brûler des matières dont la combustion provoque des émanations nocives et des fumées intolérables à la santé publique, telle que des matières plastiques, synthétiques ou pneumatiques.

▪ **Article 4** : En toutes circonstances, le foyer devra faire l'objet par son auteur d'une surveillance constante aux fins de prévenir tous risques de propagation à la végétation environnante. Une recommandation particulière à la vigilance est faite en période estivale de sécheresse propice à la propagation des incendies.



### LES NUISANCES SONORES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

(Arrêté Préfectoral N° 324  
DDASS/2007 : relatif aux bruits de  
voisinage du 26 juillet 2007)

▪ **Article 9** : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit **interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures** et toute la journée des dimanches et jours fériés **sauf en cas d'intervention urgente.**

Les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas aux activités de sauvegarde des récoltes.

### CIRCULATION DES CHIENS

(Arrêté municipal N° 25/2016)



▪ **Article 1.-** Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur toute l'étendue du territoire communal. Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

▪ **Article 2-** Tous les chiens doivent être identifiables : ils peuvent être munis d'un collier portant une plaque de métal le nom, le domicile ou résidence habituelle du maître, ou tout autre dispositif permettant une identification de l'animal : tatouage conforme à la réglementation, puce électronique.

▪ **Article 3- Il est interdit aux propriétaires de chiens de laisser déposer et abandonner les déjections de leur animal sur le domaine public.**

▪ **Article 4-** Tout chien circulant sur la voie publique et dans les espaces publics doit être constamment tenu en laisse, c'est-à-dire relié physiquement à la personne qui en a la garde.

▪ **Article 5.- Les abords de l'école et les deux agospaces sont interdits aux chiens.**

▪ **Article 6.-** Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera passible des sanctions prévues par le dispositif légal et réglementaire.

## Agenda : la « Yourte des Créateurs »



Entrée ( donnant accès à toutes les animations ) :  
 20€ adulte, prévente 18€  
 10€ de 8 à 18 ans, prévente 8€  
 Gratuit moins de 8 ans

**Au programme**  
 Expériences en nature  
 Ateliers découvertes  
 Méditation offerte à la Nature  
 Marché éthique

La «Yourte des Créateurs» accueille pour sa troisième édition, le Festival *Natur'en Vie* dans un cadre magique et ressourçant.  
 Une journée unique pour prendre conscience de soi, trouver son but et bâtir son futur.

Retrouvez le festival :

Renseignements : [www.festival-natureenvie.com](http://www.festival-natureenvie.com)  
 Adèle au 04 50 77 86 22  
 Vanessa au 07 61 61 73 47

Petite restauration bio et local...  
 Inscriptions et programme : [www.festival-natureenvie.com](http://www.festival-natureenvie.com)

## Crottes, alors !

Nous rappelons à tous les propriétaires de chiens que les déjections canines doivent être ramassées. Des sachets sont à votre disposition sur la commune.

Alors n'hésitez plus, servez-vous !

Il n'y a rien de plus dégoûtant que de marcher sur  
 « une MERDE de CHIEN » !



**Stage Artiste'Toi**  
 5 journées pour les 12 à 14 ans

8 au 12 juillet 15 au 19 juillet 29 au 2 Août 5 au 9 Août

de 3400 à 17400

Programme des journées  
 Balade matin de 30 mn chaque matin  
 Cours artistique (musique, chant, danse, théâtre)  
 Temps de repas participatif avec parents et détente musicale  
 Activités manuelles et jeux

Pour apprendre à créer à plusieurs un spectacle pluridisciplinaire avec les compétences et les niveaux de chacun . Dans une ambiance de partage et de jeux avec la nature.

**+ d'infos :** La yourte des créateurs  
 800 allée des merisiers  
 74520 Vulbens  
[www.amstramgramanim.com](http://www.amstramgramanim.com)  
[vanessa@amstramgramanim.com](mailto:vanessa@amstramgramanim.com)  
 Tél : 07.61.61.73.47



**VIDE GRENIERS DES POMPIERS DU VUACHE**  
 8 septembre 2019  
 Inscription sur [vide-grenier.org](http://vide-grenier.org)



Prochaines collectes du don du sang :

- 24 août
- 9 novembre

De 16h30 à 19h30  
 Salle Albert fol - Valleiry

**DON DU SANG**



Les cartes de transport scolaire seront à retirer à l'accueil de la Mairie à compter du 19 août 2019 aux horaires d'ouverture du secrétariat.

## Agenda UP : Septembre à Décembre

### Septembre

- Mardi 17 à 20 heures, bibliothèque de la MJC du Vuache, Vulbens.

**Livre du Mois** : chacun(e) présente un livre au choix

- Samedi 21 – Dimanche 22 (ou 28-29 selon le temps) :

**Sortie géologie** dans le Vercors, avec Bernard Gaud

### Octobre

- Lundi 14 à 20h15, Maison des Habitants, rue du Jura, Saint-Julien

**Café citoyen** : thème à définir

- Mardi 15 à 20 heures, espace Albert Fol, Valleiry.

**Conférence parentalité** : « *Accompagner l'enfant dans ses apprentissages* », avec Catherine Legros

- Mardi 15 à 20 heures, bibliothèque de la MJC du Vuache, Vulbens

**Livre du Mois** : à définir

### Novembre

- Lundi 18 à 20h15, Maison des Habitants, rue du Jura, Saint-Julien

**Café philo** : thème à définir, avec André Sauge

- Mardi 19 à 20 heures, bibliothèque de la MJC du Vuache, Vulbens

**Livre du Mois** : à définir.

- Jeudi 21 à 20 heures, salle de l'Ellipse, Viry

**Conférence parentalité** : « *Les Addictions des Ados* » avec Nadia Tissot, sociologue et éducatrice

### Décembre

- Lundi 9 : **Café citoyen** : thème à définir

- Mardi 17 : **Livre du mois** : à définir

+ d'infos sur [www.upsavoie-mb.fr](http://www.upsavoie-mb.fr)



La lettre d'information est distribuée consciencieusement à plus de 750 exemplaires, par Mme Duperrier Claire, habitante de la Commune ! Cependant, il se peut qu'un oubli puisse se produire. Dans ce cas, merci de vous manifester en mairie et c'est avec plaisir que nous vous donnerons les nouvelles de Vulbens !

A la recherche d'une location pour vos événements ...

**une offre de location près de chez vous**  
Particuliers - Groupes - C.E. - Associations

Fêtes privées,  
Mariage,  
Anniversaire,  
Séminaires

[www.mfr-vulbens.fr](http://www.mfr-vulbens.fr)

## Location « la Mauricienne »

La salle paroissiale « la Mauricienne » à côté de la poste est à votre disposition pour les goûters d'anniversaire de vos enfants ou pour d'autres réunions. Capacité : 30 à 40 personnes. La location peut se faire à la journée ou à la demi journée.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : **Xavier BAILLOUX au 04 50 04 25 45** ou **Louis Buet au 04 50 04 37 80**.

La commune est dotée de plusieurs moyens de communication :

- ✓ le site internet
- ✓ les panneaux d'affichage
- ✓ la lettre d'information
- ✓ le bulletin municipal
- ✓ l'application **smartphone « Vulbens »**

**Cette application a pour but de vous tenir informer en temps réel des informations de la commune.**

**Elle permet notamment de vous envoyer des « Pushs » en cas de problème ou d'incident sur la commune.** Vous pouvez également nous envoyer un signalement avec une photo pour prévenir la Mairie d'un problème sur la commune.

**L'application est téléchargeable sur Google Play ou App Store.**





Si vous constatez une situation à risques : Composez le 18 ou le 112 de votre mobile.  
[www.inforhône.fr](http://www.inforhône.fr)  
 Tél : 0820 10 10 20  
 Toutes les infos sur [www.cnr-louloutelaloutre.fr](http://www.cnr-louloutelaloutre.fr)

**OBJETS TROUVÉS / PERDUS**  
 En possession d'un objet trouvé ou bien à la recherche d'un objet perdu ? (Clés, portefeuilles, cartes, doudous...)  
**N'hésitez pas à contacter la Mairie** au 04.50.04.35.77 ou [mairievulbens@orange.fr](mailto:mairievulbens@orange.fr)



LA POSTE

La poste de Vulbens sera fermée cet été, du **13 au 30 août inclus**



**Avis aux nouveaux propriétaires !**  
 Votre numéro de plaque est gracieusement offerte par la commune. Elle est disponible en Mairie, n'hésitez pas à venir la récupérer !



Les numéros utiles pour vos administrés

Dépannage 09 726 750 + n°dépt\*  
 Particuliers 09 693 218 53\*  
 Questions Linky 0 800 054 659\*

Raccordement 09 693 218 11\*  
 Consommateur  
 Raccordement 09 693 218 00\*  
 Producteur



## Un problème électrique ?

### Relevés météorologiques 1<sup>er</sup> semestre 2019



janvier	février	mars	avril	mai	juin	Total
113	44	109	88	69	151	574

Relevés faits par Maurice Gross. Merci !

## Informations de la Gendarmerie Nationale



*Une force humaine*

Formulaire de demande individuelle disponible à l'accueil de la Mairie ou téléchargeable sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

### Les horaires des bureaux d'ouvertures sont :

#### Brigade de Cruseilles

515 Avenue des Ebeaux  
74350 CRUSEILLES / Tél : 04 50 44 10 08  
Mardi-Jeudi-Samedi  
8h00-12h00 – 14h00-18h00  
Dimanche et jours fériés  
9h00-12h00 – 15h00-18h00

#### Brigade de Valleiry

463 Route de Bellegarde  
74520 Valleiry / Tél : 04 50 04 33 55  
Lundi-Mardi-Vendredi  
8h00-12h00 – 14h00-18h00

En cas d'urgence et en dehors des horaires faire le 17  
Mail : [cob.cruseilles@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.cruseilles@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

### Nouveau

Des informations de la Gendarmerie Nationale :

- ✓ Prévention vol
- ✓ Séniors escroquerie
- ✓ Prévention cambriolage
- ✓ Escroquerie à la CB , etc...

sur le site de la Commune

[www.vulbens.fr](http://www.vulbens.fr)

Contre les cambriolages, les bons réflexes !

## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

**Vous vous absentez ?**  
Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

### Ma gendarmerie en ligne!

Une question ?  
Besoin de nous contacter ?

BRIGADE de gendarmerie  
police de proximité du quotidien

### COMMENT NOUS CONTACTER ?

[www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr) @gendarmerienationale @gendarmerie

Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement le 17 ou le 112.



## ENTREZ, VISITEZ

### LA MAISON DU SALÈVE... UN PATRIMOINE CULTUREL !

La Maison du Salève s'est établie dans une ferme du XVIII<sup>ème</sup> siècle, ancienne grange de la chartreuse de Pomier toute proche. Laissez-vous séduire par ce site champêtre et caractéristique de l'architecture rurale du Genevois.

Entrez, visitez...

## JUILLET

### CHASSE AUX INSECTES

**Vendredi 19/07 à 14h30 au Téléphérique dès 5 ans**

Observez et sympathisez avec ces insectes qui peuplent nos balades estivales.

*Payant sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire.*

### L'ARBRE LÉON ET LES 4 SAISONS

**Mercredi 24/07 à 10h30 à la Maison du Salève - 3 à 7 ans**

La nature est pleine de vie, elle bouge, elle s'anime, elle change de couleurs et de sons : l'arbre Léon vous invite à découvrir sa vie au fil des saisons. *8€ sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.*

### LA NATURE EST MUSICALE

**Vendredi 26/07 à 14h30, au Téléphérique dès 6 ans**

Venez participer au grand orchestre de la nature en manipulant différents instruments pour offrir un concert unique. Sur inscription. *Un adulte accompagnant obligatoire.*

### BALADE NATURE ET LÉGENDES

**Mercredi 31/07 à 14h30 à la grotte du diable - 3 à 7 ans**

Venez découvrir la forêt du Salève et la mystérieuse grotte du diable par le biais de ses histoires et légendes. Une balade insolite pour s'éveiller à la nature. Etonnement garanti ! *Gratuit, sur inscription. Un adulte accompagnant obligatoire.*

**NOUVEAU !**

L'office de Tourisme vend les tickets et les abonnements TPG pour se déplacer en bus partout sur le territoire et à Genève.

Toutes les infos, animations, programme sur [www.maisondusaleve.com](http://www.maisondusaleve.com)

## VOTRE ÉTÉ DANS LES MONTS DE GENÈVE



Pour préparer votre été dans les Monts de Genève, l'équipe de l'Office de Tourisme vous attend avec de nombreuses idées pour vos sorties, vos loisirs et plein d'autres bons plans à deux pas de chez vous.

### Les grands évènements

- **Festival Guitare en Scène** à St-Julien en Genevois : **Du 11 au 14 Juillet**
- **Les Musical'été** : 25 concerts gratuits en plein air sur 2 scènes à Annemasse : **Du 12 juillet au 31 août**
- **Visite Découverte Commentée de la Chartreuse de Pomier** à Présilly, **le 24 juillet à 15h**
- **Balade gourmande sous les étoiles**

Astronomie, écoute des bruits de la nuit, lecture de paysage...

Ouvrez vos sens et redécouvrez la nature qui vous entoure avec apéro terroir et flambeaux !

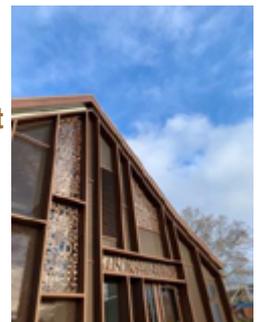
**33€/pers - 24/08 de 17h45 à 23h00**

- **Nouveauté : Cherchez l'apéro**

Participez à un jeu de piste pour découvrir le Salève autrement, un apéritif terroir vous attend en guise de récompense !

**36€/pers, le 26/07 et 21/09 de 17h45 à 23h00.**

[reservation.montsdegeneve.com](http://reservation.montsdegeneve.com)



Retrouvez aussi l'agenda complet, les sorties, bonnes tables, activités culturelles et sportives, visites et ateliers pour enfants... sur [montsdegeneve.com](http://montsdegeneve.com)



Photos de couverture : Avanthay Monique, Floriane Muhlematter et Grandclément Denise.  
Photos des pages intérieures : Mairie de Vulbens, Syndicat Intercommunal du Vuache, MJC et APE les Jonquilles

Imprimé naturellement sur papier recyclé.  
Villi® - [www.imprimerie-villiere.com](http://www.imprimerie-villiere.com) - T. +33 450 04 46 86 - F-74160 Beaumont

